



**Siryae**

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 078-200063048-20231128-D688\_2023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : D688-2023 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS - Exercice 2022**

### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023 À 19H00

Date de convocation : 17 novembre 2023	Membres présents : 35
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 36

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN		X
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		X

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	Envoyé en préfecture le 04/12/2023	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Reçu en préfecture le 04/12/2023	
LES MESNULS	Gérald BOHY	Publié le 04/12/2023	X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Nicolas PEREZ	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Alain CISSE	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	

RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Envoyé en préfecture le 04/12/2023	
	Jean-Louis BARON	Reçu en préfecture le 04/12/2023	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	X	
	Denis VERGNIAULT		X

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
Reçu en préfecture le 04/12/2023  
Publié le 04/12/2023  
ID : 078-200063048-20231128-D688\_2023-DE



### A DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Objet : D688-2023 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS - Exercice 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, article D 1321-104,

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS 2022,

Considérant que ce rapport doit être présenté au Comité Syndical et qu'il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Prend acte de ce rapport qui doit être publié au recueil des actes administratifs des communes de plus de 3 500 habitants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**

Le Président  
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance  
Denise PLANCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denise Planchon".

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.